

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 NOVEMBRE 2018 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BRUNET David, THAUVIN Isabelle

Absents : MM. MEUNIER Thierry (procuration à Mme Mège), EMPSON Valérie (procuration à M. De Jésus), ROSSIGNOL Alexis (procuration à M. Antunes), BERTHIER Yannick

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires financières
- Affaires foncières
- SIEG
- Personnel
- Associations
- Intercommunalité
- Commission de contrôle des listes électorales
- Questions diverses

Le compte-rendu du 29 octobre 2018 est lu par Mme Mège et approuvé avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

- Traverse de Tournobert : Les travaux se poursuivent selon le planning établi. L'entreprise a pris un peu de retard en raison de problèmes de zones rocheuses. Afin de faciliter le déroulement des travaux, la route est désormais totalement barrée avec ouverture le soir après 17 heures jusqu'au lendemain 8 heures.

- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux :

Mairie, Maison des Jeunes et cimetière : les travaux réalisés par l'entreprise Coudert vont débiter prochainement.

L'église des Ancizes et la gendarmerie, les devis suivants ont été approuvés avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote :

- Entreprise Bourdoleix pour la fourniture de main courante d'un montant de 3 240 € HT, soit 3 888 € TTC.
- Entreprise Coudert SA pour les travaux de VRD avec un devis de 13 517 € HT, soit 16 220.40 € TTC.

Camping et église de Comps 2019 : le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote : accepte de confier à l'Atelier Jean-Paul CRISTINA Architectes la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant d'honoraires de 6 800 € HT, soit 8 160 € TTC et dépose une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour 2019 auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme pour les travaux en deux tranches, suivant les estimations financières suivantes : Camping 54 500 € HT et l'Église de Comps 7 400 € HT.

- Ligne électrique HTA : Les travaux sont en cours d'exécution dans le village du Boucheix. L'entreprise a remis en état les chaussées, avec l'enrobé réalisé sur les traversées de routes et du gravier sur les trottoirs.

- Voirie communautaire : Une proposition de prévision de travaux pour 2019 sera transmise à la Communauté de communes afin de chiffrer les différents secteurs pour intervention notamment sur les villages.

AFFAIRES FINANCIERES :

- Assurance multirisques de la commune : Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs enseignes afin de revoir les tarifs après 3 années de contrat. Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote décide de retenir la proposition de la compagnie ALLIANZ pour un coût total annuel de 7 830 €.

- Décision modificative : Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et Mme Alves ne participent pas au vote, pour l'ouverture de crédits de 600 € à l'article 605 sur le budget annexe « Lotissement » pour régler les dépenses engagées par la modification du périmètre du lotissement Les Frênes.

AFFAIRES FONCIERES :

- DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote : sur les parcelles suivantes :

- BC 448 d'une superficie totale de 1 425 m² vendue par M. Vincent GRANGER au profit de M. et Mme Thierry FERRY au prix de 17 000 €.

- AY 561 d'une superficie totale de 2 024 m² vendue par les consorts SERVIER au profit de M. et Mme Thomas RUIZ au prix de 18 000 €.

- AW 250 d'une superficie totale de 1 034 m² avec habitation vendue par M. Laurent BASTER au profit de M. et Mme Gilles BERGERON au prix de 158 000 €.

- Vente des biens de section de Tournobert : Le Maire expose les biens de la section qui devraient entrer dans la dernière phase de cession aux différents demandeurs de parcelles. Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, décide de continuer la procédure de cession des biens de section et autorise la vente à la SAFER Auvergne Rhône Alpes des parcelles au prix de 3 900 € TTC qui les cédera ensuite aux futurs acquéreurs.

- Gare SNCF : Le Cabinet IXIME chargé de la cession des bâtiments de la gare a repris contact pour une visite. Une proposition financière sera faite et soumise à l'EPF-SMAF pour acquisition au cours de l'année 2019.

SIEG :

Travaux d'éclairage public : Mise en conformité du réseau d'éclairage public – Tranche 2 : Suite à la délibération du 02 mai 2017 pour la mise en conformité du réseau d'éclairage public tranche 2, la commune avait approuvé le financement des dépenses à hauteur de 11 200 € HT. Un complément de 6 000 € par rapport au devis initial est nécessaire laissant à la charge de la commune un fonds de concours complémentaire de 2 400 € avec un financement de 60% à la charge du SIEG et 40% à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves ne participent pas au vote : approuve la convention complémentaire pour les travaux d'éclairage public, avec une participation de la Commune au financement des dépenses à hauteur de 2 400 € HT, en complément de 11 200 € HT voté le 02 mai 2017 soit un total de 13 600 €.

PERSONNEL :

Contrat des risques statutaires : Accord du Conseil Municipal avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves ne participent pas au vote : pour approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre des contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à intervenir avec le Centre de gestion du Puy-de-Dôme. Ont été retenus les groupements SIACI SAINT-HONORE/ALLIANZ pour le contrat CNRACL et SOFAXIS/CNP pour le contrat IRCANTEC, avec les différentes options proposées.

ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote : d'attribuer les subventions suivantes à l'Association des Parents d'élèves : Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 400 € et pour l'organisation de l'arbre de Noël des écoles : 2 000 €.

Concernant la subvention du Festival Montpied se déroulant en avril 2019, la communauté de communes verse déjà une subvention et la commune mettra à disposition gratuitement les installations communales.

INTERCOMMUNALITE :

Nouvel EHPAD : une réunion de conciliation a eu lieu entre les vendeurs et l'agriculteur qui a saisi le Tribunal des baux ruraux concernant le terrain d'implantation du futur EHPAD. A cet effet, la commune a demandé au notaire d'adresser une Déclaration d'Intention d'Aliéner à la commune. Suite à la préemption de l'agriculteur et si aucune conciliation n'a abouti, le tribunal des Baux Ruraux fixera un nouveau prix du m2. Ce dossier reste en attente des résultats de la conciliation.

Restauration collective : Suite au transfert de la compétence « restauration collective » à la communauté de communes, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin d'évaluer les charges transférées. Le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité par ses membres. Le montant évalué pour la commune s'élève à 67 272 €. Au 1^{er} janvier 2019, le personnel de la cantine sera transféré par mutation à Combrailles Sioule et Morge et les personnels de garderie seront mis à disposition par convention. Le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT et le montant de l'évaluation des charges transférées avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Ferreira et Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote.

Garderie périscolaire : Dans le cadre des compétences à régulariser au 1^{er} janvier 2019, il a été évoqué une harmonisation des services de garderie dans les écoles de la communauté de communes. Plusieurs scénariis sont à l'étude. La commune souhaite conserver la compétence et la gratuité du service.

Voirie communautaire : Le Maire expose que dans le cadre des travaux en traverse de Tournobert, il est nécessaire de réaliser des travaux pour l'enfouissement des réseaux secs et des réseaux d'eaux pluviales. Dans un souci d'économie et d'une meilleure coordination technique des travaux, il a été proposé que la commune des Ancizes-Comps confie à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage des travaux. L'enveloppe prévisionnelle des travaux délégués s'élève à 169 975.80 € HT auxquels il est ajouté la somme de 10 000 € HT pour imprévus, soit un montant total prévisionnel de 179 975.80 € HT. Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves ne participent pas au vote, approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes.

Comité National des Affaires Sociales : La Communauté de communes a décidé de sortir du COS et d'adhérer au CNAS, plusieurs communes également. Un courrier est adressé aux agents pour les informer.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : Suite à la réforme des listes électorales au 1^{er} janvier 2019, une commission de contrôle doit être constituée avant le 09 décembre, comprenant des délégués titulaires et suppléants des deux listes en présence au Conseil municipal : 3 pour la 1^{ère} liste majoritaire et 2 pour la 2^{ème} liste d'opposition.

QUESTIONS DIVERSES :

- Panne électrique générale sur la commune fin octobre : le Maire adresse ses remerciements aux élus qui ont été présents sur le terrain et se sont déplacés auprès des habitants lors des fortes intempéries qui ont duré plusieurs jours. Une réunion de bilan a eu lieu entre le Maire et les adjoints. La ligne électrique aérienne a subi d'importants dégâts en raison des chutes d'arbres d'une ampleur exceptionnelle. Elle est en cours d'enfouissement sur la commune.

- Maison de la Solidarité en Combrailles : l'assemblée générale de l'association aura lieu le 29 novembre.

- Comité de Jumelage : Le Maire informe du décès du père du Maire de San Matéo.

- Motion pour la Défense du Centre médico-psychologique et hôpital de jour de YUUX :
Le Maire évoque la possible fermeture du CMP de Youx. le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer à sa fermeture et demande de prendre toutes les dispositions pour le maintenir ouvert.
- Subvention pour voyage scolaire en Dordogne : un accord de principe a été donné par la commune et il reste à finaliser le montant. Mme Lonchambon indique que la Maison de la Solidarité pourrait intervenir pour une aide financière pour ce séjour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.